

Le Monde Illustré  
*Album Universel*

LE PLUS ANCIEN JOURNAL ILLUSTRÉ DU CANADA

BUREAU DE REDACTION

Edifice de "La Presse", 55 rue Saint-Jacques.

Boîte du Bureau de Poste pour la correspondance, 758.  
Tiroir du Bureau de Poste pour les journaux, 2191.  
Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.Quatre mois, \$1.00. . . . . Payable d'avance  
Un an, \$3.00. . . . . Six mois, \$1.50

## SOMMAIRE

TEXTE. — Echos de partout, par L. d'Ornano.  
— Une femme soldat. — Mgr Le Nordez et Mgr Geay. — Poésie: Les croisés, par François Loison. — La guerre russo-japonaise. — Notes scientifiques (avec gravures). — Nouvelle: Vieille fille, par J. Bois. — Moeurs indiennes (avec gravures). — Progrès en Chine. — Propos d'étiquette. — Poésie: La source sous bois, par Jules Breton. — Nouvelle: Maria, par P. Labarrière. — Choses vraies (avec gravures). — Le soin des blessés par les Japonais. — Pour nos lectrices: Chronique de la mode (avec gravures). — Page des enfants (avec gravures). — Récréation en famille (avec gravures). — Pages humoristiques: Par 85 degrés Fahrenheit, par Vanina. — Variétés avec gravures.

SUPPLEMENT MUSICAL. — Alceste, air de ballet, par Gluck. — Valse mignonne, par C. Morelle.

FEUILLETONS. — Le portefeuille rouge. — Histoire illustrée de Napoléon 1er.

GRAVURES. — Modèle d'artiste. — Portraits de MMgrs Le Nordez et Geay. — Une femme soldat. — Vice-amiral Ijuu. — Les flottes du monde. — Guerre russo-japonaise: Macédoniens à Liao-Yang. — Magasins à Port-Arthur. — Etat-major japonais en campagne. — A travers le Canada: Grosse-Île; Cap-Rouge; Bibliothèque du parlement à Ottawa; Tadousac. — Corps de santé japonais. — Variétés. — Couverture en couleur.



## ECHOS DE PARTOUT

Les journaux de Montréal, parlant tous de la question des droits des auteurs, de langue française, au Canada; laquelle a été mise sur le tapis par l'Association des journalistes canadiens-français, parce qu'elle offre un grand intérêt quant à l'avenir des lettres canadiennes; je m'en voudrais de ne pas vous en causer. D'autant plus qu'à cet égard des opinions diverses ont été émises.

D'aucuns, demandent à ce que nos cousins de France, qui produisent des oeuvres littéraires que l'on réimprime ici, fassent valoir leurs droits d'auteurs au Canada, et réclament en bonnes espèces sonnantes et trébuchantes, la juste rémunération qui leur revient.

Défendant, disent-ils, les intérêts des amateurs de lecture, d'autres souhaitent le maintien du statu quo. Si je ne m'abuse, ces derniers ont tort.

En effet, si l'on considère la loi canadienne concernant les droits d'auteurs, telle qu'elle est confiée aux mains des honorables messieurs du ministère de l'Agriculture; cette loi fait l'effet d'une chinoiserie inspirée par l'élément anglais de ce pays, afin de mettre des bâtons dans certaines roues; et, on ne s'étonne plus de l'inertie dont font preuve les auteurs français, (qui la croient toute puissante) en présence du pillage auquel on soumet leur bien en notre Canada-français.

Or, il ne faut pas oublier l'existence de la convention de Berne, ayant trait au même sujet, laquelle fut signée et acceptée par la Grande-Bretagne au nom de ses colonies (du Canada tout particulièrement); convention, qui si elle ne fait point litière de notre loi fédérale en la matière, permet néanmoins aux auteurs français, de ne pas plus s'en inquiéter que si elle n'avait jamais été promulguée. Des légistes de tout premier ordre sont de cet avis, et au ministère de l'Agriculture, où l'on enregistre les productions littéraires canadiennes, on partage ces mêmes vues.

Les auteurs français peuvent donc efficacement protéger leurs oeuvres chez nous.

Pourquoi ne le font-ils pas? "That is the question."

Je ne voudrai blesser aucunes susceptibilités, mais, on ne peut envisager leur façon d'agir que de trois façons apparemment logiques.

1o Ou ces écrivains ignorent les vertus de la convention de Berne au Canada;

2o Ou ils préfèrent subir le pillage actuel, et voir s'écouler des livres qui autrement ne feraient qu'accroître la pléthore des librairies de France;

3o Ou enfin, ils sont trop généreusement apathiques pour défendre les fruits de leur labeur, dès que ceux-ci traversent l'Océan.

Toutes choses nuisibles aux intérêts des travailleurs de la pensée de ce pays.

Car, il est évident que nos éditeurs préfèrent rééditer sans bourse délier les oeuvres d'auteurs français à la plume experte et en vogue, que d'avoir à payer des sommes, même modiques, pour donner le jour à des productions littéraires locales d'un succès douteux. Surtout, étant donné que l'éveil des lettres canadiennes, commence à peine à se manifester sensiblement; la plupart de nos jeunes auteurs en étant encore à ce moment psychologique de l'existence, où des deux poings on se frotte les yeux afin de pénétrer les secrets de la réalité environnante.

Certes, en de telles conditions, il est difficile de pouvoir blâmer nos éditeurs. Mais aussi, on ne peut qu'applaudir aux efforts que font mes confrères du journalisme canadien-français, lorsqu'ils tâchent de mettre les choses au point, en signalant aux écrivains français ces particularités légales d'un si grand intérêt pour le monde des lettres.

Nos cousins d'outre-mer prêteront, je l'espère, une oreille attentive à d'aussi justes remarques, eux qui encouragent nos littérateurs, eux qui leur veulent du bien. Et, il arrivera un jour, où, grâce à l'intervention des principales parties en cause, le pillage des lettres françaises prendra fin parmi nous. Alors, ceux des nôtres qui sont doués de quelque talent, pourront faire payer, ne serait-ce que modestement, des travaux de l'esprit auxquels par une prédilection innée ils sacrifient les plus beaux jours de leur existence.

Quant aux journalistes montréalais qui prétendent que nous ne sommes pas encore à même de prendre l'attitude signalée ci-dessus, et que ce faisant nous priverons les lecteurs d'une immense et radieusement belle source de délassement et de culture intellectuelle; je le répète, je crois que ces messieurs se trompent.

**Quoi qu'il arrive, les bons, les beaux livres français, continueront d'être lus parmi nous.**

Car, ce ne sont pas les meilleures productions des maîtres de France (celles-là seules que l'on devrait lire) qui sont volées et plagiées chez nous; mais bien de ces romans-feuilletons qui font les délices des pipelets parisiens; lesquels feuilletons abrutissent leurs lecteurs, faussent leurs idées et ne sont dignes tout au plus qu'à allumer de bonnes pipes campagnardes.

Nous n'avons nullement besoin de ce genre de littérature qu'à notre époque on démarque à plaisir aux bords du Saint-Laurent, tout en y laissant assez d'épice pour flatter la naissante perversion de quelques jouvenceaux.

Ces romans, une fois éliminés de nos foyers, soyons-en persuadés, les Canadiens se rabatront sur les productions de nos jeunes littérateurs, surtout, si avec quelque bon goût, de la morale, et un style de plus en plus châtié, nos

gloires de l'avenir se décident à livrer à l'impression des manuscrits fleurant de plus en plus le terroir canadien. Il faut pour cela, que, s'inspirant aux sources les plus pures de l'art, ils péignent d'après nature, saisissant sur le vif les scènes de notre jeune vie nationale, lesquelles une fois bien rendues nous seront d'autant plus chères qu'elles refléteront et les joies et les peines de l'existence, telles que nous les imposent et le milieu et les circonstances qui nous sont propres.

On ne me dira pas que nos lecteurs préféreront lire telle page française esquissée, par exemple, aux Batignolles, qu'ils ne connaissent pas, qu'une autre sentant le sapin et toute vibrante de la lumière des Laurentides, si cette dernière est passablement enlevée.

Il est donc à souhaiter dans l'intérêt de tous que les démarches entreprises par l'Association des journalistes canadiens-français, tant au congrès de la presse française de l'Amérique du Nord, qu'en ses séances régulières, soient couronnées d'un franc succès. Dût-on, pour l'atteindre, prier un auteur français de se pourvoir en justice au Canada, afin de savoir définitivement ce que vaut ici la convention de Berne; s'il peut toucher ses droits, et du coup fournir à la jurisprudence un précédent indispensable.

L'importance du sujet dont je viens de vous entretenir, amis lecteurs, n'échappe à personne, aussi est-ce avec plaisir que je transcris, pour qu'on s'en souvienne, les paroles citées l'autre jour par mon distingué confrère, Louvigny de Montigny, lorsqu'il rappelait cette phrase du rapport fait en 1837 par lord Durham: "Les Canadiens-français ne sont pas un peuple, ils n'ont pas de littérature."

Pourrait-il encore parler ainsi s'il revenait parmi nous, ce noble Anglais? Ne serait-il pas étonné de constater la fierté que nous éprouvons, de voir quelques-unes de nos plumes couronnées par l'Académie française, qui vaut bien les Sociétés royales d'Angleterre?

Nous sommes un peuple, n'est-ce pas? Nul ne pourrait le nier. Nous voulons une littérature, pour la développer les éléments ne nous manquent pas. Nous l'aurons!

\* \* \*

J'aime bien complimenter nos voisins les Yankees quand ils le méritent, bien souvent déjà ils ont provoqué mon admiration, mais, franchement, aujourd'hui j'ai envie de leur dire leur fait. Coup sur coup il s'est produit chez eux des choses qui méritent la réprobation universelle, qui tendent à laisser croire que les Etats-Unis ne sont pas aussi policés qu'ils le prétendent.

Laissons de côté si vous le voulez l'horrible lynch et les grèves qui s'accroissent sans cesse plus acerbes au pays de l'oncle Sam. Considérons, que, parfois, il ne faut pas blâmer un peuple à cause de l'action d'un forcené ou d'un fou qui tantôt brise à l'Exposition de Saint-Louis des chefs-d'oeuvres de la statuaire française, ou avec un canif lacère le ballon de Santos-Dumont de la façon que l'on sait. Bien que de tels crimes ne soient pas partout communs, ils inspirent de la pitié et ne montrent qu'une petitesse d'esprit dont souffre la nation où ils sont commis. Ce sont là de méchants enfantillages quand on les compare à la manifestation qui l'autre jour eut lieu à New-York, après la mort du ministre russe de Plehve, et à laquelle prirent part cinq mille insensés.

Comment, voilà un homme qu'une bombe mutilé et envoie de vie à trépas, dans son pays; et ailleurs, de sang-froid, des hommes traitent de héros l'assassin qui a lancé la dite bombe, laquelle a tué et blessé un nombre considérable d'innocents avant d'atteindre le potentat abhorré!

C'est à faire frémir, c'est monstrueux, et la réunion de New-York jette un jour lugubre sur la masse de ferment révolutionnaire cosmopolite qu'abrite la métropole américaine, soi-disant la ville la plus libre du monde.

Non, ce n'est pas ainsi que des hommes doivent agir, le crime de l'assassin de M. de Plehve n'en paraît que plus cynique. Si un ministre